

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/559

Rétrocession du réseau d'assainissement  
des eaux usées de 74 logements  
à la rue « *Mulâtresse Solitude* »,  
à Peinnel aux Abymes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3<sup>ème</sup> séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

## Présents : 35

## Président

M. Eric JALTON

## Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente

## Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBERI
Mme Francesca	FAITHFUL

## Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Chazy	CIRANY
M. Audry	CORNANO
M. Harry	DURIMEL
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

## Excusé représenté : 1

## Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Alberta ALBERI

## Excusés non représentés : 4

## Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel RINÇON

## Autre Conseiller Communautaire :

M. Georges BERGINA

## Absents : 10

## Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
M. Max CELIGNY  
M. Justin DESSOUT

## Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Maurice LORQUIN  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Monsieur Rosan RAUZDUEL*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.02/48 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/525 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du Budget annexe Eau 2018;
- VU les crédits inscrits au budget;

**Considérant** le rapport du Président;

**Considérant** que le dossier des ouvrages exécutés a été transmis à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, lequel conformément au CCAG Travaux comporte le plan de *recollement (format papier et format électronique)* relatifs aux ouvrages exécutés établis par la SEMSAMAR, les notices de fonctionnement et les prescriptions de maintenance;

**Considérant** que la réception technique a été réalisée et que l'ensemble des réserves ont été levées;

**Considérant** que les ouvrages ont été effectués selon les prescriptions techniques émises par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Mixte Eau-Assainissement réunie le 25 juin 2018;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1**– D'approuver la réception administrative des ouvrages et leur intégration dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à savoir :

- 202 ml de réseau gravitaire PVC DN 200 CR8 ;
- 8 regards de visite.

**ARTICLE 2**- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3**- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 JUIL. 2018

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018

